01 avr 2011 -16:19

Le Fonds amiante a quatre ans le 1er avril

Ce 1er avril marque le quatrième anniversaire du Fonds amiante (AFA). Chaque année, ce fonds verse une indemnité à environ 435 victimes de l'amiante ou à leurs proches. « La plupart des victimes de l'amiante savent désormais qu'elles peuvent obtenir une indemnité chez nous », explique Jan Uytterhoeven, administrateur général de l'AFA. « Il reste cependant encore du pain sur la planche. Il y a certainement encore des indépendants qui restent sur le carreau. »

Le Fonds amiante a été créé le 1er avril 2007. Par l'intermédiaire de cette institution, les autorités belges indemnisent les victimes de l'amiante en Belgique. Les personnes qui répondent aux critères de l'asbestose ou du mésothéliome obtiennent une indemnité, tout comme les proches éventuels.
Si l'on examine les chiffres jusqu'au 31 décembre 2010, il apparaît que le Fonds a versé une indemnité à 650 victimes du mésothéliome. 393 proches (partenaires, ex-partenaires, enfants) touchent également une indemnité. Le mésothéliome est une tumeur très agressive qui se développe au niveau de la plèvre ; la victime décède généralement dans les deux ans suivant le diagnostic de la maladie. Celle-ci peut en principe apparaître après une brève exposition à l'amiante, mais elle se manifeste souvent 30 à 40 ans après l'exposition. Puisqu'il arrive encore que des personnes, par ignorance ou non, travaillent sans protection avec de l'amiante, ce danger persiste. En Belgique, près de 200 personnes décèdent chaque année de cette maladie.

L'AFA verse également des indemnités aux victimes d'asbestose. Cette maladie apparaît après une exposition intense et de longue durée à l'amiante ou après une exposition brève, mais de très haute intensité. Ici aussi, la maladie se manifeste plus tard seulement. Etant donné que la production et la transformation de l'amiante sont désormais interdites en Belgique, il n'y a presque plus de nouveaux cas d'asbestose dans notre pays. Jusqu'au 31 décembre 2010, l'AFA a versé une indemnité pour asbestose à 528 victimes.

« Etant donné que de nombreuses victimes ont été salariées dans des entreprises de transformation de l'amiante, elles connaissent la cause de leur maladie et s'orientent vers le Fonds amiante », explique Jan Uytterhoeven. « Nous constatons cependant que seulement 4% des demandes sont introduites par des indépendants. Il y en a probablement un certain nombre que nous ne connaissons pas. C'est pourquoi nous invitons les indépendants atteints d'une telle maladie à prendre contact avec nous. »

En quatre ans, l'AFA est devenu une organisation performante. Chaque demande est examinée par un panel de neuf médecins qui travaillent tous pour une université belge, où ils sont considérés comme experts en matière de maladies pulmonaires. Afin d'attirer l'attention sur les 4 ans d'existence de l'AFA, nous organisons ce 2 avril un congrès en anglais sur le thème du mésothéliome dans la Finance Tower à Bruxelles. Celui-ci affiche déjà complet.

Plus d'informations ? www.afa.fgov.be

.be

© 2020 - news.belgium.be